PROCES-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

du 19/05/2026

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 15 mai 2026, se réunit dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Isabelle PEREZ, Maire.

Présents : Maryline De ROECK, Maxime DURAND, Anne-Sophie GUYONNET, Vanessa MARBOEUF, Maud PITAULT, Cyril PUSNIAK, Franck REVOL, Didier RICHARD, Eric SALLAMAND, Cécile VANTREPOL, Narjès VELLA, Nicolas VIVET, Fabrice BADIN, Anne-Cécile BOROT

Absents excusés :

Evelyne MARTINON a donné pouvoir à Maxime DURAND

Lionel BELONY a donné pouvoir à Didier RICHARD

Pierre KUBIAK

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Isabelle PEREZ, présidente ouvre la séance à 19h00.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Fabrice BADIN a été nommé secrétaire de séance

QUORUM :

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débuter.

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-verbal du conseil municipal du 29/04/2026 sera mis à l'approbation lors de la séance précédente.

DEL 202605001 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le Maire. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil *municipal. Nous devons donc renouveler cette commission* suite aux élections du mois de mars 2026.

***Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale**. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.*

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires :

- *Être âgés de 18 ans révolus*
- *Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'UE*
- *Jouir de leurs droits civils*
- *Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune*
- *Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.*

La désignation des commissaires par le directeur des services fiscaux est effectuée dans les 2 mois qui suivent l'installation des conseillers municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

LISTES PROPOSÉES			
GALLET	*Jean-Charles*	*POULET*	*Jean-François*
DEBIE	*Sophie*	*GARNIER*	*Jean-Michel*
TONEGHIN	*Bruno*	*ASTIER*	*Yvan*
BERNARD	*Jacques*	*SALLAMAND*	*Eric*
DAUGEAS	*Jean*	*PRAT*	*Franck-Olivier*
GAUTHIER	*Martine*	*BIESSY*	*Charles*
VIENNOT	*Assia*	*CUTIVET*	*Michel*
SCHMITT-MARTINON	*Evelyne*	*FERRAND*	*Roger*
MONGELLAZ	*Pierre*	*PITAULT*	*Maud*
MORIER-GENOUD	*Lionel*	*LOVET*	*Jean-Pierre*
GUY	*Maurice*	*COLLIAT*	*Béatrice*
BATIER	*Jocelyne*	*VANTREPOL*	*Cécile*
GUILLERMIER	*Bernard*	*BADIN*	*Fabrice*
BELMONT	*Josiane*	*BRAYARD*	*René*
BELONY	*Lionel*	*BOROT*	*Anne-Cécile*
RICCARDI	*Christiane*	*BARGE*	*Samuel*

Pour : **16**
Contre : **0**
Abstention : **0**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DEL202605002 TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2027

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale "Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.
Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.
Lorsque l'arrêté préfectoral de répartition a prévu un regroupement de communes, le tirage au sort est effectué par le maire de la commune désignée dans l'arrêté du préfet. Il porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées
Pour le département de l'Isère, le préfet a déterminé le nombre de jurés d'assises pour l'année 2027 par arrêté en date du 17/04/2026 à 1 014 jurés.
Pour la commune de Saint-Victor de Cessieu, le nombre de jurés a été fixé à 2.

Madame le Maire proposera de procéder publiquement au tirage au sort des 6 électeurs. Elle rappelle qu'il ne convient de ne pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2027, personnes nées après le 31/12/2003.

Madame le Maire devra avertir par courrier les personnes tirées au sort. Il doit leur adresser un questionnaire à compléter avant le 15 juillet 2025.

Il les informe qu'elles peuvent demander, par lettre simple, avant le 1er septembre au président de la commission prévue à cet effet, d'être dispensées des fonctions de juré en raison de leur âge ou de leur résidence. Sont ainsi dispensées les personnes âgées de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises, lorsqu'elles en font la demande.

Il est proposé au conseil municipal,

DE PROCÉDER au tirage au de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2027 à l'aide du logiciel élections.

COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

Communication — **Anne-Sophie GUYONNET**

- Stagiaire au service communication actuellement
- Présentation et vote sur prochaine photo du bulletin municipal

Caisse des écoles — **Narjès VELLA**

- Projet astronomie organisé à l'école le 29 mai 2026 à 20h00, les élus sont invités à se joindre à l'évènement
- Participation formation « rôle des agents et des élus » très intéressante, Mme le Maire suggère que l'ensemble des élus participe à cette formation qui pourrait être organisée sur la commune.
- Réunion VDD concernant le PCS qui sera présenté à tout le conseil municipal prochainement.

CCAS /ANIMATIONS — **Maxime DURAND**

- **CCAS**

- Visite au foyer Arc en Ciel à la Tour du Pin pour souhaiter les 100 ans de Mme BOROT Angèle, une habitante de la commune.

- **Foire du 8 mai**

- Belle foire cette année grâce à une météo au beau fixe, le comité des fêtes a réussi à réunir plus de 80 exposants mais nous avons noté une fréquentation plutôt moyenne peut-être dû à un week-end prolongé. La foire reste cependant un évènement incontournable chaque année pour le village

- **Cérémonie de commémoration du 8 mai**

- Belle cérémonie, beaucoup de public et différentes autorités présentes (pompier, militaire, anciens combattants...), merci à tous les élus présents. L'apéritif au repas des chasseurs a été apprécié de tous.

- **Fête de la musique 20 juin 2026**

- Préparation de la fête de la musique le 20 juin 2026 sur le parvis du gymnase. Le Comité des fêtes tiendra la buvette. Réunion de commission le 27 mai pour finaliser l'organisation (groupes musicaux, chanteurs individuels..., Food truck Salé et sucré...)

- **Installation nouvelles caméras**

- Les nouvelles caméras au-dessus de la maison médicale et vers le cabinet esthétique sont opérationnelles.

- **Date à retenir**

- Prochain évènement sera donc la fête de la musique le 20 juin 2026

TRAVAUX VOIRIE/ FORET — **Nicolas VIVET**

- Travaux chemin du buis seront bientôt terminés
- Création de jeux de boules supplémentaires pour avoir 16 jeux

TRAVAUX — **Cyril PUSNIAK**

- Beaucoup de demandes de devis en cours
- Commission de sécurité est passée à l'école début du mois

INFOS DIVERS — **Isabelle PEREZ**

- Mme Sylvie HALLER a créé une nouvelle association « active méninges »
- La mairie sera fermée lundi de Pentecôte
- Réunion à la Ferme de Val de Virieu, 28 mai 2026 à 10h30, échange sur la loi d'urgence pour la protection agricole.
- Atelier de travail, le 4 juin 2026 concernant le projet Lyon-Turin

FIN DE SEANCE : 21h15

Saint-Victor de Cessieu, le 27 mai 2026

La Présidente,

Isabelle PEREZ

MAIRIE DE ST-VICTOR-DE-CESSIEU 38 (Isère)

Le Secrétaire de séance,

Fabrice BADIN